



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le **25 FEV. 2026**
ID : 057-245700695-20260209-D2026_16_SI-AR

DECISION 2026-16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire en date du 29 juin 2021 actant le principe d'instituer une aide financière pour l'acquisition de vélos à assistance électrique par les habitants du territoire,

Vu la délibération n° 5 du Conseil communautaire en date du 14 septembre 2021 approuvant le règlement d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération n° 23 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 approuvant la modification du règlement d'aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique de l'Environnement – Développement durable ayant eu lieu par voie dématérialisée du 26 au 30 janvier 2026, pour les dossiers n°s 512 à 519,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la Commission Politique de l'Environnement – Développement durable. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 9 février 2026

Le Président
Michel PAQUET